

Déclaration des membres élus sans étiquette de la DUP

L'entreprise Leguay emballages a fait la une de la presse régionale ces dernières semaines. Nous sommes inquiets de l'impact négatif auprès de nos clients de cette médiatisation d'un litige opposant deux salariés à la direction.

Sans se prononcer sur le fond du dossier qui a été rejeté par le Conseil de Prud'Hommes d'Orléans et est actuellement en appel, nous constatons que cette affaire induit des conséquences négatives pour l'ensemble des salariés de Leguay Emballages.

Outre l'image de Leguay Emballages relayée par la presse, ce conflit a bloqué les négociations annuelles sur les rémunérations. La direction a soumis l'avancée des discussions et la conclusion d'un accord salarial à un désistement d'appel des deux salariés demandeurs. Nous ne cautionnons bien entendu pas cette attitude de la direction de Leguay emballages mais nous constatons que 100 % des salariés vont subir une perte de pouvoir d'achat en raison de ce blocage.

Par ailleurs, nous demandons à tous d'éviter la propagande mensongère qui prétend que 100 % des salariés auraient répondu présents à l'appel syndical. Cette manipulation grossière visant à comptabiliser tous les salariés ayant travaillé comme d'habitude le 4 juillet 2016 comme soutenant les revendications de la CFDT est non seulement fausse mais carrément ridicule.

L'appel à faire grève de ce jour pour les salariés qui ne sauraient pas d'accord avec l'attitude de la CFDT est non seulement absurde mais contraire à tous les principes du droit de grève qui ne peut s'exercer que pour réclamer la satisfaction des revendications connues de l'employeur et non satisfaites. Un salarié qui aurait suivi cet appel aurait pris le risque de se voir licencier pour faute en raison d'un exercice abusif du droit de grève.

Nous souhaitons que chacun retrouve le sens des valeurs de défense des intérêts des salariés et invitons le syndicat CFDT et la direction à revenir à la table des négociations de façon à cesser de pénaliser l'ensemble des salariés.

E. Grandin



BF-


S. Deitke

